



CAP

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE PROMOTION SOCIALE
DE TYPE COURT
ET DE REGIME 1

chaussée de Binche 159
rue Saint-Luc 3
7000 MONS

Année académique 2018-2019

SECTION DU CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES

DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT
DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1132 « EPREUVE INTEGREE »



CONTENU DU FASCICULE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'UE 1132 « EPREUVE INTEGREE »

INFORMATIONS

1. En quoi consiste l'épreuve intégrée ?
2. Que contient le programme de l'UE « épreuve intégrée » ?
3. Quelles capacités terminales sont évaluées ?
4. Quelles conditions générales dois-je remplir pour pouvoir présenter l'épreuve intégrée ?
5. Qui assure l'encadrement dans l'UE « épreuve intégrée » ?
6. Quelles sont les modalités d'encadrement de l'épreuve intégrée ?
7. Quel est le principe directeur de l'épreuve intégrée, quelles démarches dois-je mettre en œuvre pour réaliser l'épreuve intégrée ?
8. Où puis-je chercher l'éclairage théorique indispensable ?
9. Sous quelle forme dois-je présenter le travail écrit, quelles sont les consignes de rédaction ?
10. Combien d'exemplaires du travail dois-je déposer au secrétariat ?
11. Quelle forme dois-je donner à l'exposé oral ?
12. Qui évalue l'épreuve intégrée ?
13. A quelles conditions et selon quels critères la note certificative sera-t-elle attribuée ?
14. Que se passe-t-il si j'échoue en première session ?
15. Comment la note certificative finale est-elle attribuée ?
16. Quelles sont les échéances à respecter absolument ?
17. Quels documents puis-je consulter en vue de la réalisation de l'épreuve intégrée ?

ANNEXES

- Formulaire d'engagement pour présenter l'épreuve intégrée (annexe 1)
- Feuille de route (annexe 2)
- Avis d'inscription à la première présentation (annexe 3)
- Page de couverture du travail écrit (annexe 4)
- Demande de matériel pour la présentation de l'épreuve intégrée (annexe 5)
- Avis d'inscription à la deuxième présentation (annexe 6)
- L'Iram Eps se met au vert (annexe 7)



**I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S**

Préambule

La section du certificat d'aptitudes pédagogiques comporte une ultime épreuve sous forme de travail de fin d'études qui est désigné dans l'enseignement de Promotion Sociale de régime 1 par "épreuve intégrée".

Cette unité d'enseignement a un caractère global et a pour objectif de vérifier si l'étudiant maîtrise, sous forme de synthèse, les capacités couvertes par les unités déterminantes de la section.

L'épreuve intégrée est une production personnelle de l'étudiant qui s'inscrit dans la durée et qui permet d'intégrer des compétences déjà acquises ou à développer.

La réalisation de l'épreuve intégrée exclut à la fois la théorie livresque et l'empirisme pragmatique, mais envisage l'articulation de la théorie (notamment abordée dans l'UE "Psychopédagogie et méthodologie générale") avec l'expérience des activités de terrain du candidat.

Les étudiants, professeurs et membres des jurys doivent être bien au fait des dispositions gouvernementales relatives aux études de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et de régime 1, reprises dans le Règlement d'ordre intérieur de l'IRAM Promotion sociale, notamment élaboré sur base de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 02 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et de régime 1 .

Les versions non datées ou antérieures à ce dossier d'accompagnement de l'épreuve intégrée ne sont plus d'application.

1. En quoi consiste l'épreuve intégrée ?

L'unité d'enseignement "Epreuve intégrée" consiste en la présentation d'un travail écrit et d'une défense orale devant le jury.

L'examen oral se déroule en une durée maximale de 35 minutes réparties en :

- une première partie de 15 minutes, durant laquelle le candidat présente son travail;
- une seconde partie durant laquelle le candidat répond aux questions du jury.

Elle ne comporte pas d'interrogations systématiques sur la connaissance des matières enseignées dans chaque unité constitutive de la section, mais bien sur les fondements théoriques des solutions choisies. L'étudiant sera soumis à des questions portant sur ses activités de terrain.

2. Que contient le programme de l'UE « épreuve intégrée » ?

L'étudiant sera capable de présenter un travail personnel de fin d'études qui met en valeur les compétences relatives à la fonction d'enseignant :

- ◆ observer une (des) situation(s) éducative(s);
- ◆ s'interroger sur les caractéristiques et/ou les problématiques de cette (ces) situation(s);
- ◆ émettre des hypothèses vraisemblables;
- ◆ suggérer, voire expérimenter, des moyens adéquats pour améliorer sa pratique;
- ◆ consulter, synthétiser et intégrer les références sociopsychopédagogiques;
- ◆ réinvestir les résultats de sa réflexion en vue d'une meilleure pratique;
- ◆ communiquer clairement et correctement par écrit et oralement en ayant recours notamment aux technologies de l'information et de la communication adaptées à l'enseignement (TICE).

3. Quels sont les acquis d'apprentissage évalués?

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles, au départ d'un travail écrit personnel, de sa présentation et de sa défense orale, en observant les règles d'usage de la langue française, en recourant le cas échéant aux TICE* :

- ◆ de décrire une problématique professionnelle et son contexte à partir d'observation d'une (des) situation(s) éducative(s) ;
- ◆ d'analyser le contexte et les spécificités des apprenants ;
- ◆ d'identifier des fondements scientifiques éclairant la problématique ;
- ◆ d'émettre une (des) question(s) et/ou une (des) hypothèse(s) ;
- ◆ de proposer et de justifier des moyens opérationnels en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) et les spécificités des apprenants ;
- ◆ d'intégrer des références sociopsychopédagogiques en lien avec la (les) question(s) et/ou l' (les) hypothèse(s) ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur son travail et ses répercussions sur la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiative démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

Reportez-vous aux pages 16 et 17 pour obtenir plus d'informations concernant l'évaluation certificative.

4. Quelles conditions générales dois-je remplir pour pouvoir présenter l'épreuve intégrée ?



Est autorisé à présenter l'épreuve intégrée l'étudiant qui réunit les conditions suivantes :

- être régulièrement inscrit à l'unité d'enseignement "épreuve intégrée" de l'année académique. S'il s'agit d'une réinscription, elle s'effectue au secrétariat de l'Iram EPS aux heures habituelles d'ouverture;
- avoir sollicité la guidance de son professeur d'encadrement (rencontres et productions écrites dont attestera la feuille de route signée par le professeur d'encadrement);
- avoir respecté les dates d'inscription et de dépôt de l'E.I. pour la session (voir planning des présentations 1,2) ;
- être titulaire des attestations de réussite de toutes les autres unités d'enseignement constitutives de la section, quel que soit l'établissement d'enseignement de promotion sociale qui a délivré ces attestations et qui répond aux conditions visées aux articles 48,50 et 61 du décret.

Sont également prises en considération les attestations de réussite délivrées sur la base de l'arrêté fixant les modalités de reconnaissance des capacités acquises en-dehors de l'enseignement de promotion sociale de régime 1.

Le délai maximum entre la délivrance de la dernière attestation de réussite d'une unité déterminante délivrée à l'étudiant et sa prise en compte pour l'inscription à l'épreuve intégrée est de 3 ans.

Si l'épreuve intégrée a lieu à une session organisée avant la fin de l'année civile qui comporte le second semestre de l'année académique d'inscription, le candidat ne devra pas acquitter de droit d'inscription pour cet examen. Par contre, si l'épreuve est présentée après le 1er janvier qui suit la fin d'une année académique, un nouveau droit d'inscription devra être acquitté.

La direction peut refuser la participation à l'épreuve intégrée à l'étudiant qui ne respecterait pas les modalités d'inscription et de dépôt des travaux écrits.

5. Qui assure l'encadrement dans l'UE « épreuve intégrée » ?

- Un professeur d'encadrement (obligatoirement)

Désigné par l'IRAM EPS, il est membre du personnel de l'IRAM EPS enseignant dans les unités de la section. Il assurera le suivi des épreuves intégrées.

- Un tuteur (éventuellement)

Un promoteur extérieur à l'IRAM EPS peut être proposé, avec l'accord du professeur d'encadrement. Dans ce cas, le promoteur externe apportera son expérience dans le domaine présenté par l'étudiant afin d'aider ce dernier à évaluer la pertinence de son travail. Il sera invité à intégrer le jury.

6. Quelles sont les modalités d'encadrement de l'épreuve intégrée?

L'encadrement des étudiants comportera

- 🧠 une séance d'information (à l'horaire)

Présentation générale de l'épreuve intégrée (informations administratives et spécifiques au cap : communication des exigences du travail de fin d'études et des critères de réussite).

- 🧠 un encadrement individuel

- ✍ sous forme de feed-back émis par le professeur d'encadrement après chacune des 3 productions écrites de l'étudiant,

1° production : Délimitation du sujet et formulation d'une hypothèse de travail

2° production: Démarche méthodologique

3° production : Recueil des résultats

- ✍ en lien avec la lecture du travail.

Le rôle du professeur d'encadrement consiste à

- veiller au respect du présent dossier d'accompagnement et au planning d'élaboration de l'épreuve intégrée (voir p 19)
- valider le sujet proposé par l'étudiant ainsi que le projet de travail
- assurer le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'autoévaluation ;
- encourager chez l'étudiant la réflexion critique ;
- favoriser chez l'étudiant un positionnement professionnel ;
- assurer la communication avec la direction sur l'état d'avancement du travail de l'étudiant au travers de la feuille de route
- confirmer l'avis d'autorisation de présentation de l'EI
- avoir une approche globale du travail

Le professeur d'encadrement est un accompagnateur qui assure le suivi méthodologique.

Le soutien apporté par le professeur d'encadrement est progressif et formatif : des erreurs flagrantes dans le contenu sont signalées mais non corrigées.

Les corrections de l'orthographe et de la syntaxe n'incombent pas au professeur d'encadrement. L'étudiant sera invité à se relire.

L'étudiant trouvera dans les documents annexés une "feuille de route" qu'il présentera à son professeur d'encadrement à chaque entrevue concernant l'épreuve intégrée. Ce document sera remis avec les exemplaires du travail écrit au secrétariat.

C'est le professeur d'encadrement qui accorde à l'étudiant l'autorisation de déposer les exemplaires du texte de son épreuve intégrée.

Aucun document ne sera accepté par le secrétariat, le jour du dépôt, sans cet accord. Cet avis sera délivré au plus tard à la date indiquée dans le planning.

7. Quel est le principe directeur de l'EI, quelles démarches dois-je mettre en œuvre pour réaliser l'épreuve intégrée ?

C'est l'aspect du « praticien réflexif » qui préside à l'élaboration de l'épreuve intégrée : le « **praticien réflexif** » se construit un *savoir d'expérience* systématique et communicable plus ou moins théorisé, produit des outils innovants (*enseignant-chercheur*). Pour lui, le stage est un terrain d'expérimentation et favorise l'analyse de situations spécifiques par l'entremise des théories généralisatrices.

Ainsi, nous considérons l'enseignant en tant que praticien réflexif, capable de s'interroger sur ses pratiques et de les mettre en perspective.

exploitées	
<p><u>Base de la réflexion :</u></p> <p>Observation de situations éducatives dans le cadre de l'UE « activités professionnelles de formation »</p>	<p>Interpellation, interrogation à propos d'une (ou des) situation(s) éducative(s) observée(s) ou vécue(s).</p> <p>Observation et analyse de la spécificité des apprenants et de leurs besoins ↓ Dégagement d'une situation-problème ou d'un constat.</p>
<p><u>Elaboration</u></p> <p><u>Mise en œuvre</u></p> <p>Mise en œuvre dans l'UE « activités professionnelles de formation » (<i>conseil et non obligation !</i>)</p> <p>Ressources :</p> <p>Les différentes UE de la formation + Fiches</p>	<p>L'étudiant propose une contribution personnelle ciblée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il établit une hypothèse de travail vraisemblable <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il pose des choix pertinents en vue d'améliorer la pratique <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il argumente ces choix à l'aide d'un éclairage théorique. <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il les met à l'épreuve en vue de l'amélioration de la situation éducative et/ou de sa pratique. <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il donne un feed-back quantitatif et/ou qualitatif sur l'efficacité de sa démarche. <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il tire les conclusions et propose des (d'autres) pistes de progrès.
	Rédaction

En aucun cas il ne s'agit d'un mémoire de master!

8. Où puis-je chercher l'éclairage théorique indispensable ?

1. BIBLIOTHEQUES PROVINCIALES

Les catalogues des bibliothèques provinciales sont interrogeables à l'adresse suivante : <http://catalogue.hainaut.be/webopac/Vubis.csp?Profile=Profile3>

- Bibliothèque centrale de la Province du Hainaut
Avenue Rêve d'Or 30
7100 LA LOUVIERE
064/21 51 76
Sections : Périodiques, Adultes et Adolescents, Jeunesse.

2. BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

- Bibliothèque principale de la Ville de Mons
Grand-Place 4
7012 JEMAPPES
065/88 48 98

3. BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

- Bibliothèque des Sciences Humaines de l'UMons
Place Warocqué 7
7000 MONS
065/37 30 61
Collections : économie, pédagogie, psychologie
Adresse électronique du catalogue : <http://biblio.umh.ac.be/umhweb/vubis.csp>

4. BIBLIOTHEQUES DE MINISTERES

- Bibliothèque centrale du Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation
Boulevard Léopold II 44
1080 BRUXELLES
02/413 23 11
Adresse électronique du catalogue : <http://www.bibli2709.cfwb.be>
- Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique
Rue du Meiboom, 14
1000 BRUXELLES
02/800 86 90
Adresse électronique du catalogue : <http://195.244.167.11/>

5. Le centre de documentation de la HelHa :

http://pmb.helha.be/pmbcampusmons/opac_css/

L'épreuve intégrée est un travail d'intégration des connaissances acquises au cours de la formation, n'oubliez pas de consulter également syllabi et notes de cours.

9. Sous quelle forme dois-je présenter le travail écrit et quelles sont les consignes de rédaction ?

- ✎ Le travail écrit se présente sous une forme reliée de dimension DIN A4 (dimensions, reliure comprise, de 210 mm x 297 mm) et est muni d'une couverture fac-similé de la page-titre dont un exemple se trouve dans les annexes.
- ✎ L'étudiant ne mentionnera pas le nom de son professeur d'encadrement ni du tuteur éventuel sur la page de garde de son épreuve intégrée.

- ✎ Trois parties composent le travail :

1. Préliminaires :

- page-titre,
- remerciements (facultatifs),
- table des matières avec pagination.

2. Partie rédactionnelle :

- introduction : {
 - interrogation ou constat à partir d'une séquence pédagogique ;
 - formulation d'une hypothèse de travail.
- développement : {
 - présentation, description concrètes et complètes des procédures mises en pratique en référence à des cadres conceptuels d'ordre socio- psychopédagogique.
 - analyse de l'efficacité de la démarche.
- conclusion
- bibliographie (obligatoire),

3. Annexes (facultatifs)



✎ Le texte est :

- structuré,
- raisonnablement aéré,
- justifié à droite

Les marges n'excèdent pas 3cm

La police choisie est classique (Arial, calibri, Times New Roman...).

Le caractère typographique utilisé est obligatoirement de taille 12.

✎ La pagination apparaît sur toutes les pages, à l'exception des pages-titres, première page, première page de sommaire.

- ✂ Le nombre minimum de pages est de 25, le nombre maximum est de 30 (annexes non comprises)
- ✂ La théorie vient éclairer la pratique. En aucun cas il ne peut y avoir une partie théorique distincte de la partie pratique. Mais il doit y avoir articulation.

- ✂ Le plagiat est interdit. C'est un vol d'idée.

Tout recopiage d'un ouvrage ou d'un site internet sans citer la source est considéré comme un plagiat et donc constitue une malhonnêteté intellectuelle qui va à l'encontre de la déontologie et de l'éthique professionnelles.

Cela implique que vous devez rédiger en vos propres mots ce que vous avez puisé chez un auteur.

Toutefois, vous pouvez reprendre l'un ou l'autre extrait de texte significatif à la condition d'utiliser des guillemets et de citer explicitement vos sources.

Pour ce faire, vous pouvez citer le nom de l'auteur dans le texte ou utilisant une note de bas de page.

- ✂ Liberté vous est laissée d'intégrer des photos, schémas,.... Mais, n'oubliez pas les notions de droit à l'image et de secret professionnel.

10. Combien d'exemplaires du travail dois-je déposer au secrétariat ?

Le nombre d'exemplaires reliés est de **5**.

Ces exemplaires seront **encollés** et **non plastifiés**.

En outre, **un** exemplaire **numérisé** sera envoyé à la sous-direction : nancy.denis@iramps.be en mentionnant en objet la référence suivante :

Exemplaire TFE numérisé- CAP- NOM PRENOM

(Exemple : Exemplaire TFE numérisé- CAP- DENIS NANCY)

11. Quelle forme dois-je donner à l'exposé oral ?

Il convient de veiller à

- la structure et à la clarté de l'exposé;
- à l'élocution;
- au respect du temps imparti

Il est préconisé que l'exposé de quinze minutes comporte notamment :

1. la justification et la motivation pour le sujet traité,
2. l'hypothèse de travail,
3. la démarche,
4. l'apport de la recherche dans sa pratique,
5. une vue prospective (conclusion ouverte);

Utilisation de matériel (Tice) en appui de l'exposé souhaitable.

12. Qui évalue l'épreuve intégrée ?

Le jury, conseil des études élargi à des membres extérieurs à l'établissement, est chargé de la sanction de l'unité d'enseignement « épreuve intégrée ».

La direction se charge d'organiser les jurys et y assiste (direction, sous-direction ou délégué. Ce dernier n'appartient pas au Conseil des études de l'UE ou de la section).

Le jury d'épreuve intégrée comprend :

1° un membre du personnel directeur de l'établissement ou son délégué. Ce dernier n'appartient pas au Conseil des études de l'unité d'enseignement ou de la section concernée. Il assure la présidence ;

2° au moins un chargé de cours de l'unité d'enseignement « Epreuve intégrée » ;

3° au moins 3 chargés de cours de la section dont au moins un chargé de cours d'une unité d'enseignement déterminante. Si la section comporte moins de 3 chargés de cours, tous les chargés de cours sont membres du jury d'épreuve intégrée ;

4° de une à trois personnes étrangères à l'établissement. Celles-ci sont choisies

par le P.O. ou son délégué en raison de leurs compétences par rapport aux finalités de la section. Le nombre de personnes étrangères à l'établissement ne peut être supérieur au nombre de chargés de cours.

Tous les membres ont une voix délibérative.

Le Ministre peut mandater un délégué pour assister aux opérations d'évaluation. Ce délégué veille au déroulement régulier des opérations. Il a une voix consultative.

13. A quelles conditions et selon quels critères la note certificative est-elle attribuée ?

L'attestation de réussite de l'UE "épreuve intégrée" est délivrée à l'étudiant qui fait la preuve qu'il maîtrise à un niveau suffisant les acquis d'apprentissage, tels que définis dans le dossier pédagogique et repris dans la grille d'évaluation ci-après.

La grille d'évaluation ainsi que le dossier pédagogique de l'épreuve intégrée seront envoyés aux membres de jury externes.

Après la défense, chaque membre du jury, y compris le professeur d'encadrement, remet son évaluation au président sur base de la grille d'évaluation communiquée au préalable. La moyenne de toutes les cotes est soumise à la délibération du conseil des études. L'appréciation finale de l'EI est alors validée sur base du seuil de réussite figurant dans le dossier pédagogique et du degré de maîtrise.

A l'issue de sa délibération, le jury attribue une note sur 20 points pour l'ensemble du travail écrit, de la présentation orale et des réponses aux questions.

L'attestation de réussite mentionne le degré de réussite pour un pourcentage au moins égal à 50.

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant doit prouver qu'il est capable

- dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelles
- au départ d'un travail écrit personnel,
- de sa présentation et de sa défense orale,
- en observant les règles d'usage de la langue française,
- en recourant le cas échéant aux TICE,

Acquis d'apprentissage	Critères	Acquis-non acquis
1 décrire une problématique professionnelle et son contexte à partir d'une (des) situation(s) éducative(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Description et analyse d'une (de) situation(s) éducative(s) et son contexte • Formulation claire d'un constat ou d'une problématique en lien avec un vécu de terrain 	A.A. 1 : acquis -non acquis
2. analyser le contexte et les spécificités des apprenants	<ul style="list-style-type: none"> • Description et analyse du contexte, de la spécificité des apprenants, du type d'établissement scolaire 	A.A. 2 : acquis - non acquis
3. identifier des fondements scientifiques éclairant la problématique	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un éclairage théorique pertinent • Sources appropriées par rapport au sujet • Sources fiables, variées, récentes 	A.A. 3 : acquis – non acquis
4. émettre une (des) question(s) et/ou une (des) hypothèse(s)	<ul style="list-style-type: none"> • L'hypothèse de travail est -clairement définie -pertinente - réalisable - mesurable 	A.A. 4 : acquis – non acquis
5. proposer et justifier des moyens opérationnels en lien avec la (les) question(s) et /ou l'(les) hypothèse(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'une démarche psychopédagogique cohérente au regard de l'(des) hypothèse(s) • Description claire de la démarche psychopédagogique • Mise en œuvre correcte de la démarche psychopédagogique préconisée 	A.A. 5 : acquis – non acquis
6. intégrer des références sociopsychopédagogiques en lien avec la (les) question(s) et/ou l'(les) hypothèse(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des savoirs, aptitudes et compétences pertinentes • Eclairage théorique suffisant pour soutenir la réflexion • Articulation explicite entre la démarche expérimentale et l'éclairage théorique • Sources référencées dans le respect de la déontologie 	A.A. 6 : acquis – non acquis
7. développer une réflexion critique sur son travail et ses répercussions sur la profession	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats présentés et leur analyse jugés suffisants • Regard réflexif sur la démarche mise en œuvre et ses répercussions sur la profession • Pistes d'amélioration concrètes, réalistes dégagées de la relecture de la démarche expérimentale 	A.A. 7 : acquis – non acquis
Le seuil de réussite est atteint lorsque tous les acquis d'apprentissage sont acquis.		

Seuil de réussite atteint, la cote de 50% est attribuée

Un acquis n'est pas atteint > ajournement

Degré de maîtrise

Critères	indicateurs	Notation
<i>Lors de la rédaction et de la défense orale :</i>		
Niveau de cohérence	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Degré d'efficacité du dispositif psychopédagogique mis en œuvre, des pistes prospectives envisagées ✓ Explicitation du cheminement de pensée ✓ Utilisation d'outils (grille, questionnaire,...) en vue d'objectiver le constat ou la situation problème initial(e) 	comprise entre 50 et 100
Niveau de précision	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Description détaillée, structurée du dispositif psychopédagogique ✓ Richesse de l'argumentation ✓ Analyse des résultats recueillis après expérimentation <ul style="list-style-type: none"> - complète - nuancée - critique ✓ Profondeur de l'analyse réflexive exercée sur les actions, sur les conditions de fonctionnement du dispositif psychopédagogique ✓ Profondeur de la réflexion relative aux pistes prospectives proposées 	
Niveau d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration de notions, concepts, techniques et démarches dans l'analyse, l'argumentation, la pratique, la recherche de solutions 	
Niveau d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hypothèse de travail originale ✓ Dispositif pédagogique, outils,... sortant des sentiers battus ✓ Caractère personnel de l'argumentation 	

Total /100

écrit et fournit des pistes de remédiation.

L'annexe au PV de délibération est remise au président le jour de la délibération.

Si le Conseil des études ou le jury de l'épreuve intégrée constate une fraude, un plagiat ou la non-citation de sources en première session, il ajourne l'étudiant pour les acquis d'apprentissage de l'UE visés par l'épreuve au cours de laquelle la fraude a été constatée.

Si ce constat est effectué en seconde session, l'étudiant est refusé.

En cas de récurrence, le Conseil des études ou le jury d'épreuve intégrée peut refuser l'étudiant en première session.

14. Que se passe-t-il si j'échoue en première session ?

Si l'étudiant échoue à une première session, il a droit à une seconde session. Il peut la représenter dans un délai ne dépassant pas trois ans tout en respectant le délai de validité des attestations de réussite des unités d'enseignement constitutives de la section.

L'étudiant qui échoue deux fois sur la même année académique est refusé. Il peut se réinscrire à l'UE. Mais nul ne peut présenter plus de 4 fois la même épreuve intégrée.



15. Comment la note certificative finale de la formation est-elle attribuée?

Dans le pourcentage final de la certification de la section, l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les trois unités déterminantes pour 2/3, chacune proportionnellement au nombre de périodes attribuées dans l'horaire minimum.

Termine ses études avec fruit, l'étudiant qui obtient 50 % au pourcentage final.

Les unités qui ne sont pas déterminantes n'interviennent pas dans le calcul de la sanction finale mais doivent être réussies avec 50 %.



16.

Quelles sont les échéances à respecter absolument ?

	CAP
Séance d'information générale	06/10/18
Dépôt du document d'engagement de présentation de l'épreuve intégrée en 2019	19/01/2019
Avis d'inscription à la première présentation remis par le professeur d'encadrement	27/04/2019
Dépôt des travaux écrits au secrétariat (présentation 1)	11/05/2019
Date de défense orale (présentation 1) <i>Ordre de passage et local attribué sont affichés sur le site www.iramps.be / EI</i>	08/06/2019

Confirmation de participation à la seconde présentation par le professeur d'encadrement	02/09/2019
Dépôt des travaux écrits au secrétariat (présentation 2)	07/09/2019
Date de défense orale (présentation 2) <i>Ordre de passage et local attribué sont affichés sur le site www.iramps.be / EI</i>	28/09/2019

A défaut du suivi par le professeur d'encadrement et du respect des échéances, l'étudiant sera refusé pour la session 2018-2019

17. Quels documents puis-je consulter en vue de la réalisation de l'épreuve intégrée ?

- ALBARELLO L. : *Devenir un praticien-chercheur. Comment réconcilier la recherche et la pratique sociale*, Bruxelles : De Boeck, 2004.
 - ALLIN-PFISTER A.-C. : *TFE : Vaincre la page blanche. Les 15 clés de la rédaction*, Edition Etude, 2006.
 - BEAUD Michel : *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*. Edition révisée, mise à jour et élargie, Paris : la Découverte, 2005, coll. Grands Repères.
 - BOUTILIER Sophie et al. : *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, 3^e édition, Levallois-Perret : studyrama, 2007, coll.Principes.
 - CISLARU Georgeta et al. : *L'écrit universitaire en pratique : application et exercices autocorrectifs, rédaction d'un mémoire, présentation powerpoint*, Bruxelles : De Boeck, 2009, coll. Méthodes en sciences humaines.
 - CROS F. : *Le mémoire professionnel en formation des enseignants*. Paris : L'Harmattan, 1998.
 - FONDANECHÉ Daniel : *Rédiger un mémoire de master ou professionnel*, 3^e édition actualisée, Paris : Vuibert, 2009.
 - FUMAT Y. VINCENS C. et RICHARD E. : *Analyser les situations éducatives*. Paris : ESF, 2006.
 - LENOBLE-PINSON M. : *La rédaction scientifique. Conception, rédaction, présentation, signalétique*. Bruxelles : De Boeck Université, 1996, Coll. Méthodes en sciences humaines.
 - SCHEEPERS, C. : *Le travail de fin d'études. Quelles compétences, pour quelle formation ?* Bruxelles : Labor. 2002
- Un document ainsi que des fiches sont mises à la disposition du candidat sur la plate-forme (+ envoi mail) afin de l'aider à rédiger l'épreuve intégrée et préparer la défense orale.
 - Un répertoire des travaux antérieurs est disponible sur le site de l'Iram EPS. S'il en fait la demande, l'étudiant peut consulter sur place les travaux écrits de ses prédécesseurs sans toutefois en photocopier des extraits.

**A
N
N
E
X
E
S**



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE PROMOTION SOCIALE
DE TYPE COURT
ET DE REGIME 1

**A rentrer au plus tard le 19 janvier 2019
à la sous-direction**

**Formulaire d' ENGAGEMENT DE PRESENTATION
DE L'EPREUVE INTEGREE en juin 2019 ou septembre 2019**

Je soussigné(e), NOM : Prénom :

demeurant à CP : LOCALITE :

RUE : N°..... TEL :/.....

étudiant(e) de la section : **CAP**

m'engage à présenter l'épreuve intégrée en juin ou septembre 2019 (**étant entendu que je devrai être en possession de toutes les attestations de réussite requises**).

Je notifie à la direction de l'IRAM Promotion Sociale que :

le professeur d'encadrement exclusif pour mon épreuve intégrée est M

1. le professeur d'encadrement est M

2. le tuteur est (nom et prénom) : M

demeurant à

CP : LOCALITE :

RUE : N°.....

TEL : GSM :

FAX : @ :

Date et signature de l'étudiant:



**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
TYPE COURT DE PROMOTION
SOCIALE ET DE REGIME 1**

chaussée de Binche 159
rue Saint-Luc 3
7000 MONS

Nom : Prénom : Section : CAP

FEUILLE DE ROUTE POUR LE SUIVI DE L'EPREUVE INTEGREE

Professeur d'encadrement :

Tuteur :

Dates	Activités réalisées	Visa de l'étudiant	Visa du professeur d'encadrement
	Préparation à la défense orale		
	- Présentation orale et défense de l'épreuve intégrée		

Cette feuille de route est à remettre au secrétariat avec les exemplaires de l'EI



**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
TYPE COURT DE PROMOTION
SOCIALE ET DE REGIME 1**

**chaussée de Binche 159
rue Saint-Luc 3
7000 MONS**

**AVIS D'INSCRIPTION A L'UE 1132 « EPREUVE INTEGREE » en
PREMIERE PRESENTATION**

*A compléter et à remettre au professeur d'encadrement au plus tard le
27/04/2019*

Je soussigné(e),

Professeur d'encadrement du travail réalisé par

.....

pour l'obtention du **Certificat d'aptitudes pédagogiques**

intitulé :

.....

Emets un avis favorable d'inscription du (de la) candidat(e) à la présentation de l'épreuve intégrée

En première présentation (08/06/2019)

En seconde présentation (28/09/2019)

Déconseille au (à la) candidat(e) de présenter son EI sur cette année académique vu l'état actuel d'avancement de son travail écrit.

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature du professeur d'encadrement



**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
TYPE COURT DE PROMOTION
SOCIALE ET DE REGIME 1**

**Chaussée de Binche 159
Rue Saint-Luc 3
7000 MONS**

Nom et prénom :

Année académique 2018-2019

SECTION DU CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES

"EPREUVE INTEGREE"

(Titre)

.....

.....

.....

**Travail de fin d'études
présenté pour l'obtention
du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques**



**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
TYPE COURT DE PROMOTION
SOCIALE ET DE REGIME 1**

**chaussée de Binche 159
rue Saint-Luc 3
7000 MONS**

DEMANDE DE MATERIEL POUR LA PRESENTATION DE L'EPREUVE INTEGREE

Nom et prénom de l'étudiant(e) :

Section :

Date de l'épreuve intégrée :

Numéro de GSM : (et/ou de téléphone) :

Cochez la ou les case(s) selon votre nécessité :

Pour la présentation de mon épreuve intégrée, dans la mesure du possible,

Je ne demande à l'IRAM aucun matériel à mettre à ma disposition.

Je demande de pouvoir disposer de :

un rétroprojecteur pour transparents

un câble VGA pour rétro PC

(à compléter)

.....

.....

J'apporterai mon propre matériel (préciser) :

.....

Remarque importante : dans votre intérêt, il est préférable de vérifier auparavant si votre matériel est compatible avec celui de l'Institut. Contactez alors David MAIRESSE – david.mairesse@iramps.be.

Merci de prévenir si vous changez d'avis pour la réservation du matériel.

Merci de remettre le matériel emporté au secrétariat à la fin de votre présentation !

Date :

Signature

Ce document doit **obligatoirement** être remis au secrétariat, avec la feuille de route le jour du dépôt des exemplaires du travail de fin d'études.



**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE
TYPE COURT DE PROMOTION
SOCIALE ET DE REGIME 1**

**chaussée de Binche 159
rue Saint-Luc 3
7000 MONS**

**Avis d'inscription A L'UE 1132 « EPREUVE INTEGREE »
EN DEUXIEME PRESENTATION**

*A compléter et à remettre au professeur d'encadrement au plus tard le
02/09/ 2019*

Je soussigné(e),

Professeur d'encadrement du travail réalisé par

.....

pour l'obtention du **Certificat d'aptitudes pédagogiques**

intitulé :

.....

Emets un avis favorable d'inscription du (de la) candidat(e) à la présentation de
l'épreuve intégrée

en seconde présentation (28/09/2019)

Déconseille au (à la) candidat(e) de présenter son EI sur cette année académique vu
l'état actuel d'avancement de son travail écrit.

Remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature du professeur d'encadrement



L'IRAM PS se met au vert

Notre établissement souhaite participer activement à la protection de l'environnement par la diminution de production de plastiques en tout genre.

Il sera donc demandé à chaque étudiant et à chaque enseignant de :

1. Privilégier le papier, le carton en délaissant le plastique.
2. Privilégier le collage avec une feuille cartonnée à l'avant.
3. Les modèles sont disponibles au secrétariat.

Seuls les travaux répondant à ces critères écologiques seront acceptés.



